

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Convocation du 17 février 2026

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 5 mars 2026, à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle Blanche de Castille.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON – Corinne GERVAIS - Karine PERRET - Philippe KUTZNER - Céline MARTIN – Valérie NOLLET - Karine RENARD - Michel COUTENCEAU - Augustin COLLET-SESE (arrivée à 19h15) - Maryvonne CHEVALLIER - Christiane TROUPILLON - Jean-Pierre MARTIN - Delphine HÉAU-MARY - Patrick GOMET - Julie DA SILVA FERREIRA – Joël VIRON.

Absents excusés : Jeanne GERVAIS (donne pouvoir à Corinne GERVAIS) - Fabrice TROMBIK (donne pouvoir à Valérie MARTIN) - Claire-Hélène MESSÉANT (donne pouvoir à Karine PERRET) - Pascal OZANNE (donne pouvoir à Delphine HÉAU-MARY)

Absent : Jérémy MARQUIÉ

Secrétaire de séance : Joël VIRON

1. Temps de parole au public

Madame FRANCHIN indique la présence de nombreux encombrants Route de la Forêt. Madame le Maire informe qu'une procédure est en cours afin de faire enlever les déchets par le locataire ou le propriétaire.

2. Réponses aux questions posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

Les réponses aux questions ont été données tout au long de la séance.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité.

4. Points à l'ordre du jour

1) Budget principal : approbation du compte financier unique 2025

Karine PERRET rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Karine PERRET indique que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire est sortie de la salle. Michel COUTENCEAU est élu Président de séance avant de procéder au vote du compte financier unique 2025 et laisse la parole à Karine PERRET. Elle rappelle que les comptes ont été examinés par les membres de la commission Finances. Ils ont été définitivement arrêtés et présentent les résultats suivants :

Fonctionnement :

- Excédent 2024 reporté (c/002) :	1 315 595,82 €
- Dépenses 2025	4 011 174,93 €
- Recettes 2025	4 221 296,67 €
- Excédent de clôture 2025	210 121,73 €

Investissement :

- Excédent 2024 reporté (c/001) :	3 684 266,26 €
- RAR dépenses 2025 :	939 219,51 €
- RAR recettes 2025 :	395 039,62 €
- Dépenses 2025	3 278 765,67 €
- Recettes 2025	1 228 131,32 €
- Déficit de clôture 2025	2 050 634,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve le compte financier unique de l'exercice 2025.

5 votes contre (Pascal OZANNE, Julie DA SILVA FERREIRA, Delphine HÉAU-MARY, Patrick GOMET, Joël VIRON) et Mme le Maire ne prend pas part au vote

2) Budget principal : affectation du résultat 2025

Conformément aux dispositions de la comptabilité M 57, Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- D'affecter le résultat 2025 d'un montant de **1 525 717,55 €** en « excédent de fonctionnement reporté » au compte 002 recettes de fonctionnement,
- D'inscrire la somme de **1 633 631,91 €** en « excédent d'investissement reporté » au compte 001 en recettes d'investissement.

5 votes contre (Pascal OZANNE, Julie DA SILVA FERREIRA, Delphine HÉAU-MARY, Patrick GOMET, Joël VIRON)

3) Budget annexe du service assainissement - approbation du compte financier unique 2025

Comme précédent, Karine PERRET rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire est sortie de la salle. Michel COUTENCEAU est élu Président de séance avant de procéder au vote du compte financier unique 2025 et laisse la parole à Karine PERRET. Elle rappelle que les comptes ont été examinés par les membres de la commission Finances. Ils ont été définitivement arrêtés et présentent les résultats suivants :

Section d'exploitation (fonctionnement)

- Excédent 2024 reporté (c/002) : 354 321,53 €	
- Dépenses 2025	189 391,23 €
- Recettes 2025	168 069,14 €
- Déficit de clôture 2025	21 322,09 €

Section d'investissement

- Excédent 2024 reporté (C/001) : 904 945,36 €	
- RAR dépenses 2025 : 70 254,53 €	
- Dépenses 2025	70 078,79 €
- Recettes 2025	144 601,95 €
- Excédent de clôture 2025	74 523,16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget assainissement.

5 votes contre (Pascal OZANNE, Julie DA SILVA FERREIRA, Delphine HÉAU-MARY, Patrick GOMET, Joël VIRON) et Mme le Maire ne prend pas part au vote.

4) Budget annexe du service assainissement – affectation du résultat 2025

Conformément aux dispositions de la comptabilité M 49, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- D'affecter le résultat 2025 d'un montant de **332 999,44 €** en « excédent de fonctionnement reporté » au compte 002 recettes de fonctionnement,
- D'inscrire la somme de **979 468,52 €** en « excédent d'investissement reporté » au compte 001 en recettes d'investissement.

5 votes contre (Pascal OZANNE, Julie DA SILVA FERREIRA, Delphine HÉAU-MARY, Patrick GOMET, Joël VIRON).

Philippe KUTZNER demande aux élus qui ont voté contre, d'indiquer quelle serait leur proposition d'affectation de résultat. Joël VIRON répond que les chiffres présentés sont un état des lieux. Il ajoute que les comptes sont justes mais que ce sont les orientations des lignes budgétaires qui ne lui conviennent pas.

Philippe KUTZNER redemande comment ils affecteraient le résultat autrement que présenté ci-dessus.

Joël VIRON répond qu'ils ne proposent pas d'alternative car ils n'ont pas la majorité.

5) Vote des taux d'imposition 2026

Madame le Maire indique qu'au moment de la rédaction de la note synthétique, l'état 1259 sur lequel figure les bases fiscales n'avait pas encore été transmis par les services de l'État.

Madame le Maire rappelle que les taux fixés par le Conseil Municipal en 2025 sont :

Taxe	Taux en voté en 2025	Taux proposé en 2026
Taxe sur le foncier bâti	39,60 %	39,60 %
Taxe sur le foncier non bâti	70,46 %	70,46 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux meublés	15,56 %	15,56 %

Madame le Maire propose de maintenir les taux et invite l'Assemblée à les valider tels que mentionnés ci-dessus pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition, sans augmentation, comme suit :

- **Taxe sur le foncier bâti : 39,60 %** (21,04 % + 18,56 %)
- **Taxe sur le foncier non bâti : 70,46 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,56 %**

Madame le Maire précise que depuis le début de ce mandat, ces taux ont été maintenus sans augmentation.

6) Budget principal : budget primitif 2026

Karine PERRET informe que le projet budget Primitif 2026 a été présenté en commission finances en date du 16 février 2026. Elle ajoute que le budget primitif est voté par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Karine PERRET rappelle que par délibération n°2023-48 en date du 21 septembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette délibération précisait qu'en matière de fongibilité des crédits, le référentiel M57 accorde la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Elle indique qu'il est nécessaire de valider le principe de fongibilité chaque année.

Il est précisé que cette fongibilité n'a jamais été utilisée.

19h15 : Arrivée d'Augustin COLLET-SESE.

Karine PERRET présente le projet de budget Primitif 2026, qui s'équilibre à hauteur de :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **5 490 255,87 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **4 945 885,78 €**

Karine PERRET donne lecture des montants par chapitre pour le budget primitif 2026.

Julie DA SILVA FERREIRA revient sur l'intervention de Philippe KUTZNER et demande pourquoi il est choquant de voter contre le budget.

Philippe KUTZNER précise que sa question concernait uniquement l'affectation du résultat du budget assainissement.

Madame le Maire rappelle que des élus « d'opposition » sont membres de la commission finances, et qu'ils ne font pas de proposition lors de cette commission.

La discussion se poursuit quant au rôle des élus d'opposition. Madame DA SILVA FERREIRA indique que les élus d'opposition sont vigilants par rapport au budget et qu'ils ne siègent pas pour faire des propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Arrête et approuve le budget primitif 2026 tel que défini ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

5 votes contre (Pascal OZANNE, Julie DA SILVA FERREIRA, Delphine HÉAU-MARY, Patrick GOMET, Joël VIRON)

7) Budget annexe du service assainissement : budget primitif 2026

Karine PERRET informe que le projet budget Primitif 2026 a été présenté en commission finances en date du 16 février 2026. Elle ajoute que le budget primitif est voté par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le projet de budget primitif 2026 du service assainissement s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

- Dépenses et recettes d'exploitation : **495 300,44 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **1 124 468,52 €**

Karine PERRET donne lecture des montants par chapitre pour le budget primitif 2026. Elle rappelle que la comptabilité est tenue sous la nomenclature M49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, arrête et approuve le budget primitif 2026 tel que défini ci-dessus.

5 votes contre (Pascal OZANNE, Julie DA SILVA FERREIRA, Delphine HÉAU-MARY, Patrick GOMET, Joël VIRON)

8) Subvention de fonctionnement au CCAS de Lorris

Corinne GERVAIS rappelle que le CCAS (Centre Communal d'Action sociale) possède son propre budget et est géré par un conseil d'administration. Madame le Maire propose d'inscrire au budget 2026, une subvention d'un montant de **1 500 €** au compte 657363 (subvention de fonctionnement au CCAS) et de ne la verser qu'en cas de nécessité. Un bilan sera réalisé en cours d'année puis en fin d'année. En fonction des résultats, la subvention pourra ou non être versée.

Madame le Maire propose d'inscrire au budget 2026, une subvention d'un montant de **1 500 €** au compte 657363 (subvention de fonctionnement au CCAS) et de ne la verser qu'en cas de nécessité.

Madame le Maire informe que jusqu'en 2025, le Département avait délégué la gestion des référents RSA à certaines communes et CCAS (dont le CCAS de Lorris faisait partie). A partir de 2026, cette mission est réalisée en interne par le Département, ce qui signifie que le CCAS n'obtiendra plus la contrepartie financière liée à cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le principe d'octroi d'une subvention de fonctionnement au CCAS de Lorris.

9) Subventions aux associations – année 2026

Karine PERRET indique que lors de la commission « sport et associations » du mercredi 4 février 2026, les dossiers de demande de subvention des associations ont été examinés. Les crédits sont inscrits au budget 2026 au compte 65748 (subventions aux associations) à hauteur de **42 000 €**.

Pour rappel, les conseillers municipaux membres du bureau d'une association ne peuvent pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention à cette même association.

Associations	Subventions demandées par l'association	Subventions proposées par la commission	Subventions votées par le Conseil
ASSOCIATIONS LORRICOISES			
AFAAM	300 €	300 €	A l'unanimité
ANTI GRIS MAS	1 000 €	1 000 €	A l'unanimité
A.P.E	1 000 €	1 000 €	A l'unanimité Abstention de Julie DA SILVA FERREIRA
Arts Martiaux boxe chinoise 45	1 000 €	1 000 €	A l'unanimité
AS Pétanque	200 €	200 €	A l'unanimité
Badminton	750 €	750 €	A l'unanimité
COCAL	2 500 €	2 500 €	A l'unanimité Abstention de Céline MARTIN et Pascal OZANNE
Comité des Fêtes	7 000 €	4 000 €	A l'unanimité Abstention de Pascal OZANNE
Dans'Abulle	2 800 €	1 500 €	A l'unanimité
HandBall	1 000 €	0 €	A l'unanimité
Judo Club	6 500 €	5 000 €	A l'unanimité
La rose de Guillaume	1 000 €	800 €	A l'unanimité
Les Amis de l'Orgue	1 000 €	0 €	A l'unanimité
Les Rythmiques	1 300 €	1 000 €	A l'unanimité
Lorris Basket	500 €	500 €	A l'unanimité
Lorris Escalade	1 500 €	1 500 €	A l'unanimité
Lorris Natation	2 000 €	2 000 €	A l'unanimité
MAM « les petites loutres »	1 694 €	600 €	A l'unanimité
Photo Club	1 000 €	1 000 €	A l'unanimité
Tennis Club	4 000 €	2 500 €	A l'unanimité
Tennis de table	1 500 €	1 500 €	A l'unanimité
US Lorris	10 000 €	10 000 €	A l'unanimité Abstention de Joël VIRON
La légende de Johnny	2 000 €	0 €	A l'unanimité
TOTAL	51 544 €	38 650 €	
ASSOCIATIONS HORS LORRIS			
Bibliothèques sonores	75 €	75 €	A l'unanimité
EREA Simone Veil (école)	140 €	140 €	A l'unanimité
MFR Ste Geneviève des Bois	70 €	70 €	A l'unanimité
PEP 45	140 €	140 €	A l'unanimité
Souvenir Français	1 500 €	1 500 €	A l'unanimité
TOTAL	1 925 €	1 925 €	
TOTAL GENERAL		40 575 €	

Valérie NOLLET demande pourquoi certaines associations n'ont pas obtenu de subvention. Karine PERRET indique que certaines associations ont beaucoup de trésorerie et suffisamment pour permettre leur fonctionnement annuel. Elle précise toutefois que la Municipalité sera toujours présente au x côtés des associations en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les propositions de la commission « Sport et Associations » concernant les subventions à verser aux associations.

10) Sortie d'inventaire de livres à la bibliothèque

Madame le Maire informe que des mises à jour des collections d'ouvrages sont effectuées régulièrement à la bibliothèque municipale. Madame Alice CHOPIN propose de sortir de l'inventaire 151 ouvrages qui seront répartis comme suit :

- 1 lot de 113 documentaires jeunesse, ira aux écoles de l'ancien canton de Lorris (Oussoy-en-Gâtinais, Montereau, La Cour Marigny),
- 1 lot de 38 romans en gros caractères ira à l'EHPAD de Lorris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette sortie d'inventaire et les dons indiqués ci-dessus.

11) Achat des parcelles « LEGOUT » AH numéros 161, 238, 328 situées entre le Faubourg de Gien et la rue de la Dandonnerie

Daniel TROUPILLON rappelle que par délibération n°2025-059 en date du 25 novembre 2025, le Conseil municipal a validé le principe d'acquisition des parcelles référencées ci-dessus et d'inscrire les crédits dans le budget primitif 2026.

Pour mémoire : les parcelles cadastrées section AH numéros 161, 238, 328 font partie intégrante de l'Opération d'Aménagement Programmée n°25 référencée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat de la Communauté de Communes, pour une superficie de 14 130 m².

Madame le Maire informe qu'après négociation, M. LEGOUT, propriétaire, a accepté l'offre d'un montant de 150 000 € soit 10,62 € / m².

Les membres de la commission urbanisme, réunit le 23 janvier 2026, ont validé cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce prix d'achat et autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès du Notaire.

5. Questions diverses

18) Un point sur les dossiers en cours :

- Les travaux de l'Église : Nicolas COUVRAND informe que la tranche ferme est achevée. Les travaux de la phase optionnelle n°1 doivent débuter sur l'avant de l'Église et sur le clocher. L'échafaudage qui sera installé est celui qui était précédemment sur la Cathédrale d'Orléans. Les délais sont respectés.

- Les travaux du tennis couvert sont bien avancés. Un temps de séchage a été effectué pour le sol. Le bardage est en place. Le club house a été construit et ses finitions sont en cours de réalisation. Les travaux des réseaux prennent du temps.
Joël VIRON demande comment sont collectées les eaux pluviales. Nicolas COUVRAND indique qu'un bassin tampon a été prévu à cet effet. Les gouttières et la pente du terrain permettront aux eaux de s'écouler jusqu'au bassin. Il rappelle que des analyses de sol avaient été réalisées en amont des travaux. Joël VIRON demande si ces eaux pourront être réutilisées. Madame le Maire répond par l'affirmation.
- Pavés Stolpersteine: Céline MARTIN, professeure d'histoire-géographie au Lycée en Forêt de Montargis rappelle le projet de devoir de mémoire qui est lancé depuis plusieurs années avec ses élèves et avec la participation de 2 membres de la famille de Mme Fanny VIER-NOVODORSKI, qui a été déportée alors qu'elle habitait à Lorris.
Les pavés ont été fabriqués et elle les présente aux élus. Elle remercie ces derniers pour l'accord du financement.
Les pavés seront installés devant la dernière habitation de la famille à Lorris, Rue du Gâtinais. Une cérémonie en présence des élèves, élus, citoyens et journalistes pourra être organisée à cette occasion (après les élections).
Madame le Maire remercie Céline MARTIN pour son action en faveur du devoir de mémoire.
- Dernier Conseil municipal du Mandat: Madame le Maire tient à remercier l'ensemble des Conseillers qui ont participé aux commissions et aux Conseils municipaux qui se sont investis durant ces 6 années. Un grand merci également à Céline HERVÉ et à Nicolas COUVRAND qui ont accompagné les élus. Merci pour leur travail, leur implication et leur gentillesse.

6. Questions écrites des conseillers municipaux

Pas de questions.

7. Date du prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra après les élections Municipales du 15 mars 2026 soit le vendredi 20 mars à 18h30, Salle Blanche de Castille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Le Maire,



Valérie MARTIN



Le secrétaire de séance,

Joël VIRON

